



Département Économie Gestion

Master Gestion de Production, Logistique, Achats

MASTER 1

MANAGEMENT PORTUAIRE ET MARITIME

Année universitaire 2021 / 2022

GUIDE DES ÉTUDES

Adresse	Université du Littoral Côte d'Opale – ULCO 220, Avenue de l'université BP 65526 59379 Dunkerque, Cedex 1
----------------	---

CONTACTS

**Master 1 « Gestion de Production, Logistique, Achats »,
Parcours : « Management portuaire et maritime »**

Président de jury :	M. Moez KILANI Email : moez.kilani@univ-littoral.fr Bureau : 4407	
Responsable de la formation :	M. Jean-Bernard BOYABE Email : boyabe@univ-littoral.fr Bureau : 4408	
Secrétariat :	Mme Séverine VANHAECKE Email : severine.vanhaecke@univ-littoral.fr Téléphone : 03.28.23.68.81 Bureau : 1406	
Horaire du secrétariat :	8h30 – 12h00 13h30 – 16h00 8h30 – 11h00	lundi, mardi, jeudi, vendredi mercredi

CALENDRIER DE LA FORMATION :

Semestre 7 :	06/09/2021 → 18/12/2021
Vacances de Noël :	18/12/2021 → 02/01/2022
Jury semestre 7 :	22/02/2022
Commission Pédagogique Paritaire 1 ^{er} semestre :	à déterminer

Semestre 8 :	03/01/2022 → 01/09/2022 ; fin des cours le 02/04/2022
Commission Pédagogique Paritaire 2 ^{er} semestre :	à déterminer
Vacances d'hiver :	12/02/2022 → 21/02/2022
Jury session 1 :	08/07/2022
Stage :	04/04/2022 → 28/08/2022 (<i>de minimum 3 mois à maximum 5 mois</i>)
Rattrapages (session 2) :	22/08/2022 → 31/08/2022 Attention ! Inscription obligatoire aux matières que vous souhaitez repasser auprès du secrétariat 11/12/2022 → 12/07/2022 par mail.
Jury session 2	01/09/2022
Soutenances (session 1)	04/07/2022 → 06/07/2022 (Mémoire à rendre pour le 26/06/2022)
Soutenances (session 2)	29/08/2022 → 31/08/2022 (Mémoire à rendre pour le 21/08/2022)

A – Le parcours « Management Portuaire et Maritime »

Le Master Management Portuaire et Maritime forme des étudiants capables de concevoir et de mettre en œuvre des solutions optimales dans le domaine du transport maritime et de la logistique portuaire. Il permet ainsi de répondre aux besoins des opérateurs nationaux et internationaux, dans ces domaines cités que sont le transport maritime et la logistique portuaire.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs universitaires ainsi que d'intervenants extérieurs experts dans leur domaine. Elle sensibilise les étudiants à l'analyse du développement portuaire et maritime. Tout au long de l'année sont organisées des visites de ports (Dunkerque, Le Havre, Marseille, Anvers, Amsterdam...), des rencontres avec des professionnels (conférences, Journées du Premier Emploi et Journées des Métiers Maritimes et Portuaires...), des voyages pédagogiques, tant en France qu'à l'étranger (Angleterre, Pays-Bas, Sénégal, Maroc, Togo).

Une grande importance est accordée à la professionnalisation des étudiants par le biais des projets tuteurés et des stages (3 à 5 mois en M1 et 3 à 5 mois en M2). Le partenariat du Master avec le tissu économique local, régional et national (Port de Dunkerque, sociétés prestataires de services maritimes et portuaires, Institut Français de la Mer, Musée Portuaire de Dunkerque, Halle aux sucres, Château Coquelle...) permet un accompagnement polyvalent de nos étudiants et favorise leur intégration professionnelle.

Enfin, les projets interdisciplinaires menés avec d'autres Masters des départements éco-gestion et géographie-aménagement permettent de découvrir différents aspects du développement littoral, maritime et portuaire, et de comprendre les dynamiques engendrées par certains usages, tels que le transport maritime et les activités industrialo-portuaires, sur un territoire.

La vocation professionnelle du Master n'exclut pas la possibilité d'effectuer des stages recherche et de poursuivre en doctorat avec des collaborations université-entreprises (p. ex. à travers des bourses CIFRE : Conventions Industrielles de Formation par la Recherche).

Le parcours « Management Portuaire et Maritime » est dirigé par Jean-Bernard Boyabé, Maître de Conférences

SEMESTRE 7

ID.	MATIÈRE	ENSEIGNANT(S)	CM	TD	EC
71	Fondamentaux I				
711	Recherche opérationnelle appliquée*	M. Moez KILANI et M. Ousmane DIOP	12	12	3
712	Activités et exploitations portuaires et maritimes I	M. Jean-Bernard BOYABE et M. Dominique LAMMIN	15	15	4
713	Management de l'entreprise et gestion des ressources humaines*	M. Jamel GHARBI	12	12	3
72	Applications en gestion				
721	Contrôle de gestion et finance de l'entreprise*	Mme Jihene MENIAOUI	12	12	3
722	Douane et opérations de transit*	M. Bruno CATEZ et M. Jean-Marie LEFEYER	12	12	4
723	Incoterms, assurances, transport international et géographie des transports	M. Bruno CATEZ	15	15	4
73	Outils				
731	Informatique appliquée à la gestion I*	M. Abdelkader CHEHIH et M. Xavier DUJARDIN	15	15	3
732	PPP 4 / AST	M. Thierry BAMMEZ	0	20	3
74	Langues				
741	Anglais	M. Thomas CLIPET, Mme Laura HOCQUEZ, M. Grégory MARTEEL et Mme Pauline PETIT	0	25	3
TOTAL SEMESTRE			93	138	30

Le bonus pour le semestre 7 sera attribué dans l'UE « Applications en gestion (72) ».

SEMESTRE 8

ID.	MATIÈRE	ENSEIGNANT(S)	CM	TD	EC
81	Fondamentaux II				
811	Activités et exploitations portuaires et maritimes II	Mme Mariantonia LO PRETE et M. Vincent BRUNET	15	15	2
812	Les clusters maritimes	M. Jamel GHARBI	12	12	2
813	Economies et services portuaires et maritimes	M. Jean-Bernard BOYABE	15	15	2
814	Droit maritime et portuaire	Mme Mariantonia LO PRETE et Mme Brigitte LAUMIER	15	15	2
82	Outils				
821	Informatique appliquée à la gestion II*	M. Abdelkader CHEHIH et M. Xavier DUJARDIN	15	15	2
822	Modélisation statistique et analyse des données*	M. Louinord VOLTAIRE	15	15	2
823	Gestion des projets et projets tuteurés*	M. Olivier BURY	0	15	2
83	Méthodologie & applications terrain				
831	Méthodologie et introduction à la recherche*	M. Jean-Bernard BOYABE	15	0	2
832	Visite portuaire & approche terrain	M. Dominique LAMMIN		20	2
833	Stage et Mémoire		0	0	9
84	Langues				
841	Langue : Anglais	Mme Laura HOCQUEZ, M. Grégory MARTEEL et M. Thomas CLIPET	0	25	3
TOTAL SEMESTRE			102	147	30

Le bonus pour le semestre 8 sera attribué dans l'UE « Fondamentaux II (81) ».

UNITÉ 711 : Recherche opérationnelle appliquée*

Enseignant	M. Moez KILANI et M. Ousmane DIOP
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 71 : Fondamentaux I

Fichier source : fiches/711.tex

Mots clés

Optimisation, formulation d'un problème, programme linéaire, méthode du simplexe, solveur

Objectifs

Ce cours fait le point sur les notions essentielles de l'optimisation et qui sont nécessaires à la modélisation des problèmes de supply chain.

Plan du cours

1. Introduction : notion d'optimisation
2. Formulation d'un problème linéaire (PL)
3. Résolution graphique d'un PL
4. Résolution analytique d'un PL : la méthode du simplexe
5. Le cas des variables entières
6. Utilisation d'un langage de modélisation et d'un solveur

Modalité de contrôle de connaissances

- Contrôle continu (30%)
- Interrogation écrite 2h (70%)

Bibliographie

- SAKAROVITCH, Michel. Graphes et programmation linéaire. 1984.
- Prins, C., & Sevaux, M. (2011). Programmation linéaire avec Excel : 55 problèmes d'optimisation modélisés pas à pas et résolus avec Excel. Editions Eyrolles.

UNITÉ 712 : Activités et exploitations portuaires et maritimes I

Enseignant	M. Jean-Bernard BOYABE et M. Dominique LAMMIN
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	4 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 71 : Fondamentaux I

Fichier source : fiches/712.tex

Mots clés

Professions, Métiers, Portuaire, Maritime

Objectifs

1. Étudier les modèles d'optimisation et de gestion de conteneurs dans les terminaux portuaires.
2. Analyser les conséquences des déséquilibres du marché du transport maritime sur la gestion d'un terminal portuaire.
3. Donner aux étudiants la connaissance des métiers portuaires et leurs spécificités avant qu'il ne fasse leur recherche de stage et leur donner une aide à la sélection.
4. En complément de l'UE 833 : visites portuaires

Plan du cours

Partie I Analyse des problématiques de la logistique Portuaire et du transport maritime

1. Revue de la littérature et vocabulaire de la *Supply Chain* du transport maritime par conteneurs
2. Gestion de conteneurs dans les terminaux portuaires
3. Optimisation du processus de repositionnement international des conteneurs vides
4. Analyse de l'automatisation de la manutention dans les terminaux à conteneurs

Partie II Applications et études de cas

1. Présentation des métiers portuaires
2. Définitions, description et explications des tâches.
3. Étude des cas et cotation : Calcul de fret, évaluation des unités payantes, études et applications des surcharges
4. Préparation et déroulement d'une escale de A à Z avec le rôle de tous les intervenants
5. Visite de ports, d'entrepôts logistiques, de transitaires, de compagnies maritimes, visite de Terminaux, participation à l'empotage et dépotage de Conteneurs et tout autre site qui pourrait amener un plus aux étudiants.

Modalité de contrôle de connaissances

- Analyse et présentation d'un article sur une problématique portuaire/maritime et/ou examen sur table (Partie I)
- Examen sur table (1h, partie Applications)

Bibliographie

- Y.H.V. Lun, K.-H. Lai and T.C.E. Cheng (2010) "Shipping and Logistics Management", Springer.
- Dongping Song "A Literature Review, Container Shipping Supply Chain : Planning Problems and Research Opportunities", Logistics Logistics 2021, 5, 41. <https://doi.org/10.3390/logistics5020041>
- Katarzyna, Anna Kuzmicza and Erwin Pesch "Approaches to empty container repositioning problems in the context of Eurasian intermodal transportation", Omega 85 (2019) 194-213.

- Michael Kugler, Marcus Brandenburg and Sander Limant "Automizing the manual link in maritime supply chains? An analysis of twistlock handling automation in container terminals", *Maritime Transport Research* 000 (2021).
- Amir Hossein Gharehgozli, Floris Gerardus Vernooij and Nima Zaerpour "A simulation study of the performance of twin automated stacking cranes at a seaport container terminal", *European Journal of Operational Research* 261 (2017) 108–128.
- Presses spécialisés (les Echos, La Gazette, Le marin, Classe Export, etc.)

UNITÉ 713 : Management de l'entreprise et gestion des ressources humaines*

Enseignant	M. Jamel GHARBI
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 71 : Fondamentaux I

Fichier source : fiches/713.tex

Mots clés

Supply chain ; Acteurs ; Métiers ; Management ; Changement

Objectifs

Résolument pratique et opérationnel, le management du changement offre des pistes d'action utilisables par tous pour permettre aux organisations de devenir plus agiles et plus évolutives, renforcer le leadership des individus, appliquer des stratégies plus élaborées et réussir à exécuter rapidement des initiatives hardies.

1. Découvrir et analyser des situations de travail dans des activités liées à la supply chain,
2. Évaluer les compétences nécessaires à leur mise en œuvre,
3. Cadrer les comportements attendus par les entreprises,
4. Connaître la nature et le contexte des changements organisationnels.
5. Appliquer des modèles dans des cas pratiques.
6. Appliquer une méthode d'analyse et de conduite du changement organisationnel planifié.
7. Reconnaître et atténuer les résistances au changement.
8. Pratiquer la méthode dans une simulation individuelle.
9. Évaluer le processus de changement d'une organisation, faire des recommandations et les présenter.

Prérequis : La connaissance de la gestion des organisations, des opérations liées au transport et à la logistique est nécessaire ; Connaître le fonctionnement global de l'entreprise, appréhender les contraintes et identifier les opportunités.

Plan du cours

1. Le problème du changement et sa solution
 - (a) Transformer le problème des entreprises : pourquoi les entreprises échouent
 - (b) Le changement réussi et les forces qui gouvernent
2. Un processus
 - (a) Instaurer un sentiment d'urgence
 - (b) Former la coalition directrice
 - (c) Définir une vision et une stratégie
 - (d) Diffuser la vision
 - (e) Responsabiliser les salariés pour élargir l'action
 - (f) Obtenir des victoires rapides
 - (g) Consolider les gains et accentuer le changement
 - (h) Ancrer les nouvelles pratiques dans la culture d'entreprise
3. Conséquences pour le 21e siècle
 - (a) Leadership et apprentissage tout au long de la vie
 - (b) L'organisation de l'avenir

Modalité de contrôle de connaissances

Bibliographie

- John P. Kotter, Alerte sur la banquise, Réussir le changement dans n'importe quelles conditions Conduire le changement, Feuille de route en 8 étapes
- David Autissier, Isabelle Vandangeon, Alain Vas, Conduite du changement : concepts - clés - 3e éd. - 60 ans de pratiques héritées des auteurs fondateur.

UNITÉ 721 : Contrôle de gestion et finance de l'entreprise*

Enseignant	Mme Jihene MENIAOUI
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 72 : Applications en gestion

Fichier source : fiches/721.tex

Mots clés

Droits des actionnaires, augmentation de capital, Plan de financement

Objectifs

Ce cours vise à explorer la décision de financement de l'actif économique d'une entreprise et d'être en mesure de proposer et défendre des solutions de financement identifiées comme optimales pour la pérennité de l'entreprise.

Plan du cours

- Introduction : Droits des actionnaires
- Chapitre 1. Financement par capitaux propres et mécanismes de l'augmentation de capital *Étude de cas*
- Chapitre 2. Financement par dette et mécanisme d'une émission obligataire
- Chapitre 3. La construction du Plan de financement et l'évaluation du besoin de financement

Modalité de contrôle de connaissances

100% Contrôle continu

Bibliographie

- CHARREAUX G., « Finance d'entreprise », Management et Sociétés, 2000.
- SOLNIK B., « Gestion financière », Dunod, 2005

UNITÉ 722 : Douane et opérations de transit*

Enseignant	M. Bruno CATEZ et M. Jean-Marie LEFEYER
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	4 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 72 : Applications en gestion

Fichier source : fiches/722.tex

Mots clés

transit, procédures de dédouanement, commission de transport, transitaire, régimes douaniers

Objectifs

Pas de prérequis particuliers

- Distinguer le rôle et les statuts des intervenants des opérations de transit ainsi que la typologie des flux de transit
- Connaître les principales étapes des opérations de transit portuaires et aéroportuaires
- Connaître les principes de bases du dédouanement import et export : recherches tarifaires, calcul des impositions douanières, établissement de déclarations (pour les régimes de droit commun)
- Utiliser les applicatifs informatiques douaniers : RITA, DELTA...

Plan du cours

Chapitre I LE CONTEXTE DES OPERATIONS DE TRANSIT ET DE DEDOUANEMENT : acteurs, activités, typologie des flux de transit

Chapitre II NOTIONS DE BASE SUR LES OPERATIONS DE TRANSIT IMPORT ET EXPORT : exemples d'opérations de transit import et export, notions sur les règles incoterms, la liasse documentaire.

Chapitre III NOTIONS FONDAMENTALES DE DEDOUANEMENT

1. Le dédouanement import
2. Le dédouanement export
3. Le transit

Modalité de contrôle de connaissances

- Session 1
 - Un examen final : durée 1h30, étude de cas et ou questions de cours et ou QCM, 50 %
 - Contrôle continu en TD : 50 %
- Session 2
 - Examen écrit, durée 1h30, étude de cas et ou questions de cours et ou QCM, 100 %

Bibliographie

- J. DUBOIN (coord.), E. VENIN (coord.) et autres auteurs, Exporter : pratique du commerce international, 26 édition, Paris, Foucher, 2017.
- Kerguelen-Neyrolles Bernadette et autres auteurs, Le Lamy Transport - Tome 2, Mer, fer, air : optimisez vos transports intérieurs et internationaux, Paris, Lamy, 2015.
- Le MONiteur du Commerce International (MOCI) et ses numéros spéciaux.
- Les incoterms, publications ICC 2010 et 2020, Chambre de Commerce Internationale, Paris
- Douane.gouv.fr : <https://www.douane.gouv.fr/#collapsePro>
- Code des douanes de l'Union : <https://eur-lex.europa.eu/homepage.html>
- Le MOCI et ses livres : <https://www.lemoci.com/guides/?livres>
- Le site de l'U.E. : <https://trade.ec.europa.eu/tradehelp/fr>

UNITÉ 723 : Incoterms, assurances, transport international et géographie des transports

Enseignant	M. Bruno CATEZ
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	4 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 72 : Applications en gestion

Fichier source : fiches/723.tex

Mots clés

Incoterms, transport maritime, transport aérien, risque transport, assurances transport

Objectifs

- Maîtriser les incoterms et proposer les solutions les plus adaptées en matière d'incoterms.
- Connaître, dans les différents modes de transport, les principes généraux qui régissent les contrats de transport internationaux, les règles de tarification spécifiques, le vocabulaire.
- Appréhender les principes de base relatifs à la responsabilité des transporteurs/intermédiaires sur la marchandise transportée ainsi que les modalités de couverture du risque transport.

Plan du cours

- Chapitre 1** Les règles incoterms
- Chapitre 2** Les choix en matière d'emballage-transport
- Chapitre 3** Le transport maritime
- Chapitre 4** Le transport aérien
- Chapitre 5** Les transports continentaux
- Chapitre 6** La couverture du risque transport

Modalité de contrôle de connaissances

Session 1 un contrôle intermédiaire 30 % de la note + examen 2 heures 70% de la note

Session 2 examen 2 heures 100 % de la note (Sans documents)

Bibliographie

- J. DUBOIN (coord.), E. VENIN (coord.) et autres auteurs, Exporter : pratique du commerce international, 26 édition, Paris, Foucher, 2017.
- Kerguelen-Neyrolles Bernadette et autres auteurs, Le Lamy Transport - Tome 2, Mer, fer, air : optimisez vos transports intérieurs et internationaux, Paris, Lamy, 2015.
- Le MONiteur du Commerce International (MOCI) et ses numéros spéciaux.
- Les incoterms, publications ICC 2010et 2020, Chambre de Commerce Internationale, Paris
- http://www.ffsa.fr/sites/jcms/fn_11284/marchandises-transportees
- Autres (déroulement du cours, prérequis etc)
- Cours + exercice

UNITÉ 731 : Informatique appliquée à la gestion I*

Enseignant	M. Abdelkader CHEHIH et M. Xavier DUJARDIN
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 73 : Outils

Fichier source : fiches/731.tex

Mots clés

Excel (Tableaux croisés dynamiques, VBA, Macro . . .), Simulation de gestion.

Objectifs

Une première approche sera faite à partir d'une simulation de gestion (PLANMIX), celle-ci doit permettre aux étudiants d'utiliser les outils informatiques de simulation pour présenter leurs documents de synthèse et restituer leur plan d'action sur cette simulation. Par ailleurs cette première phase doit également permettre de mettre tous les étudiants sur un même niveau de compréhension de l'utilisation d'un tableur, des formules simples au tableaux croisés dynamiques.

Plan du cours

- Manipulations Excel (Formules et fonctions, Construction de tableau d'analyse)
 - Formules : Si ; Si imbriqués ; RechercheH ; RechercheV ; Concaténation ; Sommes ; Sous-total
 - Fonctions : TCD ; Représentation Graphique ; Représentation Graphique Combinés
- Manipulations des bases de données pour importations
- Construction de tableaux de bord

Modalité de contrôle de connaissances

- Contrôle Continu : 2 Évaluations par semestre :
 - Évaluation 1 : dossier à rendre par groupes d'étudiants (pour PLANMIX)
 - Évaluation 2 : Dossier à rendre par chaque étudiant en TD

Bibliographie

- Macros et langage VBA Apprendre à programmer sous Excel (4ème édition), Frédéric LE GUEN, Editions ENI
- Analysez efficacement vos données à l'aide des tableaux croisés dynamiques (3e édition) Pierre RIGOLLET, Editions ENI

UNITÉ 732 : PPP 4 / AST

Enseignant	M. Thierry BAMMEZ
Volume horaire	0h CM, 20h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 73 : Outils

Fichier source : fiches/732.tex

Mots clés

Objectifs

- S'instruire sur les codes et le fonctionnement de l'entreprise
- Définir un projet professionnel
- S'approprier les outils de techniques de recherche d'emploi
- Identifier et construire son réseau, comprendre l'intérêt des réseaux sociaux
- Sensibiliser et présenter les réseaux sociaux comme un levier pour leur insertion professionnelle

Plan du cours

- Module d'aide à l'insertion professionnelle – 20 heures en petits groupes
 - Connaissance de soi
 - Prise de la parole en public
 - Finaliser le bilan de compétences et affiner le projet (en intégrant les stages)
 - Confronter son projet au marché
 - Elaborer un plan d'actions pour atteindre son projet
 - Choisir et rechercher des stages en cohérence avec son projet
 - Atelier CV, Lettre de Motivation avec relecture individuelle
 - Atelier entretien
 - Simulation d'entretien entre étudiants ou avec des professionnels (via les associations d'anciens cadres)
- Réseaux sociaux et entrepreneuriat au sens du capital social
 - Connaissance et exploitation des réseaux socio-économiques
 - Les réseaux d'entrepreneurs, des collectivités locales et des associations
 - Modes de création de ses propres réseaux en rapport avec son projet professionnel et prise en compte des profils et compétences d'entrepreneurs
 - Modes de formalisation de projets entrepreneuriaux ou intrapreneuriaux avec exploitation des réseaux accessibles : insister sur les apports du capital social au capital cognitif et au capital psychologique

Modalité de contrôle de connaissances

- Rapport ou évaluation orale
- QCM pour la partie CEL

Bibliographie

UNITÉ 741 : Anglais

Enseignant	M. Thomas CLIPET, Mme Laura HOCQUEZ, M. Grégory MARTEEL et Mme Pauline PETIT
Volume horaire	0h CM, 25h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 74 : Langues

Fichier source : fiches/741.tex

Mots clés

Objectifs

Amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre 3 de Master 2.

Plan du cours

Compétences délivrées Travail des 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : compréhension orale, compréhension écrite, production orale en interaction, production orale en continu, production écrite. Niveau visé fin de Master : B2. Passage de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.

Organisation pédagogique Travail des 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : compréhension orale, compréhension écrite, production orale en interaction, production orale en continu, production écrite. Niveau visé fin de Master : B2. Passage de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.

Modalité de contrôle de connaissances

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal. Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5e de la note semestrielle et correspondent à : une note de compréhension orale (CO), une note de compréhension écrite (CE), une note de production écrite (PE), une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO), une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé sur le site internet du Centre de Ressources en Langues. Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens de contrôle continu et de rattrapage seront donc conçus en conséquence.

Session 1 S7 et S8 : 5 notes en contrôle continu. Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, une ABI sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées, et il devra se présenter en session 2. Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi une pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant qui devra alors se présenter en session 2.

Session 2 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) et/ou PO (l'étudiant garde sa note de CRL) Intégration du CLES en M2 semestre 3 (ou autre certification en langues) Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3-S6 ou au M2-S9 sera prise en compte par la Commission LANSAD. Le CLES 2 sera réservé

aux seuls L3 et M2 ayant un niveau B2 ou supérieur lors d'un test de positionnement. Le CLES 1 sera réservé aux seuls L3 et M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B2 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20 ; Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20 ; Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S9.

	Obtention d'une Certification B1	Obtention d'une Certification B2	Obtention d'une Certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétences validées	1/20	5/20	7/20
0 compétences validées	2/20	6/20	0/20

Bibliographie

Documents authentiques issus de la presse et des médias du monde anglophone, des associations professionnelles, des revues spécialisées, des articles de recherche.

UNITÉ 811 : Activités et exploitations portuaires et maritimes II

Enseignant	Mme Mariantonia LO PRETE et M. Vincent BRUNET
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 81 : Fondamentaux II

Fichier source : fiches/811.tex

Mots clés

acteurs portuaires, autorités de contrôle, politique armatoriale, système d'information portuaire, short sea, deep sea

Objectifs

Comprendre l'importance du passage portuaire et la valeur ajoutée qui en résulte

Plan du cours

1. Suivi de la chaîne logistique et compréhension des préoccupations des chargeurs dans le passage portuaire
2. les acteurs portuaires liés à la marchandise
3. les autorités de contrôle (DGDDI / DGAL / DDPP)
4. la politique armatoriale short sea et deep sea
5. le contexte concurrentiel portuaire et les stratégies nationales portuaires
6. les systèmes d'information portuaire

Modalité de contrôle de connaissances

Examen écrit (2 heures)

Bibliographie

Revue spécialisée dans le transport / revues douanières.

UNITÉ 812 : Les clusters maritimes

Enseignant	M. Jamel GHARBI
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 81 : Fondamentaux II

Fichier source : fiches/812.tex

Mots clés

Clusters, Maritime, Avantages stratégiques et concurrentiels, Gouvernance, Développement durable

Objectifs

- Identifier les enjeux actuels des Clusters
 - Repérer les formes d'organisation du travail
 - Comprendre le fonctionnement et la gouvernance des Clusters
 - Repérer les formes d'organisation des clusters maritimes
- PRÉREQUIS : Connaissances de logistique maritime globale

Plan du cours

1. Présentation et évolution des Clusters : Réponse compétitive à la globalisation ?
 - I L'origine des Clusters
 - II Des SPL aux pôles de compétitivité
 - III Les pôles de compétitivité
 - IV L'effet cumulatif des expériences dans les clusters français : une analyse critique
 - V Une organisation adaptée à l'époque
 - VI De nécessaires ajustements
 - VII De réelles capacité de succès
 - VIII Identifier la structure opérationnelle (maillons et acteurs) des clusters maritimes
 - IX Rôle stratégique des clusters maritimes
 - X Modes de gouvernance

Modalité de contrôle de connaissances

Bibliographie

- Ouvrages de référence
 - Jérôme VICENTE : Éditions La Découverte ◦ Economie des clusters Conduire le changement, Feuille de route en 8 étapes ◦ Opportunités et faiblesses des politiques de cluster
 - Patrick Dambron : Broché ◦ Les clusters en France : Pourquoi les pôles de compétitivité ?
- Ressources :
 - LE CLUSTER MARITIME FRANÇAIS (CMF) : <https://www.energiesdelamer.eu/publications/6251-cluster-maritime-francais>
 - CLUSTERS MONDIAUX : Regards croisés sur la théorie et la réalité des clusters. Identification et cartographie des principaux clusters internationaux. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France <https://www.iau-idf.fr>
 - Théorie économique des clusters et management des réseaux d'entreprises innovantes <https://www.cairn.info>

UNITÉ 813 : Economies et services portuaires et maritimes

Enseignant	M. Jean-Bernard BOYABE
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 81 : Fondamentaux II

Fichier source : fiches/813.tex

Mots clés

Économie portuaire, services portuaires, emplois, pouvoirs publics, ports du futur, enjeux environnementaux

Objectifs

L'objectif du cours est de présenter une analyse économique des activités portuaires et de leur impact régional, notamment sur l'économie dunkerquoise. A l'issue du cours, l'étudiant une idée précise de l'importance des activités portuaires dans le développement du tissu économique local, de comprendre les enjeux en termes d'emplois et en termes environnementaux des activités portuaires et maritimes, et enfin de cerner le rôle des pouvoirs publics dans la régulation des activités portuaires et maritimes.

Plan du cours

1. Poids économique des activités portuaires et maritimes
2. La concurrence portuaire
3. Régulation portuaire, rôle des pouvoirs publics et partenariats public-privé
4. Les nouveaux enjeux liés au développement des activités portuaires et maritimes

Modalité de contrôle de connaissances

- Un contrôle continu
- Un examen final

Bibliographie

- Colas S., Neveu-Chéramy L., Rouxel M., « L'économie maritime : des activités diverses et localisées », Insee Première, n° 1573, novembre 2015
- Guillotreau P. "Mare economicum, Enjeux et avenir de la France maritime et littorale", Presses Universitaires de Rennes, 2008
- Shuo Ma. "Economics of Maritime Business", Routledge, 2029

UNITÉ 814 : Droit maritime et portuaire

Enseignant	Mme Mariantonia LO PRETE et Mme Brigitte LAUMIER
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 81 : Fondamentaux II

Fichier source : fiches/814.tex

Mots clés

navire, risque de mer, armateur, gens de mer, contrat de transport maritime, affrètement, assurances maritimes, avaries communes, limitation de responsabilité, assistance maritime, sauvetage maritime, remorquage maritime, travail maritime, contrat d'engagement maritime

Objectifs

Il s'agit d'une initiation devant permettre à l'apprenant d'acquérir les "bases" en droit maritime et en droit portuaire.

Plan du cours

Partie I Droit maritime

Chapitre I Généralités

Chapitre II Les règles du transport maritime

Chapitre III Les règles du travail maritime

Partie II Droit portuaire

Chapitre I Les différents régimes portuaires

Chapitre II Le service public portuaire

Chapitre III La gestion domaniale dans les ports

Modalité de contrôle de connaissances

Bibliographie

- Arnaud MONTAS, Droit maritime, 2ème éd, Paris, 2012. (Une nouvelle édition de ce livre paraît en janvier 2021).
- Gaël PIETTE, Droit maritime, Paris, Pedone, 2017.
- Philippe DELEBECQUE, Droit maritime, 14e éd, Paris, Dalloz, 2020.
- Pierre BONASSIES et Christian SCAPEL, Droit maritime, Traité de droit maritime, 3e éd, Paris, LGDJ, 2016.

UNITÉ 821 : Informatique appliquée à la gestion II*

Enseignant	M. Abdelkader CHEHIH et M. Xavier DUJARDIN
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 82 : Outils

Fichier source : fiches/821.tex

Mots clés

Excel (Tableaux croisés dynamiques, VBA, Macro . . .), Logiciel ERP (E-Prelude).

Objectifs

Cette deuxième approche sera faite à partir du logiciel en ligne e-prélude, logiciel d'ERP (Enterprise resource Planning), celle-ci doit permettre d'accompagner les étudiants dans les pratiques informatiques liées à leur domaine de compétences (SCM ou MPM). e-Prélude est un ensemble d'outils accessibles par internet destinés à un apprentissage approfondi des ERP, de la gestion de production et des mécanismes de la Supply Chain. e-Prélude se présente sous la forme d'un logiciel d'initiation à l'ensemble des principales fonctions des ERP avec une attention particulière portée à la gestion de production (MRP II). La plate-forme comporte des supports de cours sur les concepts de la supply chain et sur le fonctionnement de l'ERP ainsi que des exercices progressifs. e-Prélude a pour objectif de permettre aux participants de faire le tour complet des processus des ERP, de la gestion commerciale aux achats en passant par la gestion des stocks et de la production, pour en comprendre les mécanismes et les contraintes. Cette partie sera faite avec Mr CHEHIH

Par ailleurs cette deuxième phase informatique du semestre 2 doit introduire les concepts de programmation sur Excel via les macros VBA Cette partie sera faite avec Mr DUJARDIN

Plan du cours

Le plan de cours se partagera entre le logiciel E-Prelude et Microsoft Excel

— E-Prelude

1. Les fonctions de base

- La gestion des dossiers (paramétrages)
- Les données techniques
- La Gestion des stocks et des flux
- Le plan Industriel et commercial (PIC)
- La planification de la production
- L'ordonnancement et le suivi de la production
- Les éléments comptables (comptabilité fournisseurs, contrôle de gestion).

2. Les fonctions avancées

- La gestion de la distribution
- Le suivi des affaires
- Le suivi de la maintenance, des magasins et des transports
- Le suivi de qualité et la traçabilité
- L'optimisation du PIC
- La gestion des co-produits

— EXCEL approfondissement

- Découverte de VBA (Macro Simple)
- Travail sur Power BI
- Logiciel de Business Intelligence (Tableau, Qlibview)

Modalité de contrôle de connaissances

- Contrôle Continu : 2 Évaluations par semestre
 1. Évaluation 1 : dossiers à rendre par chaque étudiant sur la plateforme e-Prélude
 2. Évaluation 2 : Dossier à rendre par chaque étudiant en TD sur Excel VBA

Bibliographie

- Maîtriser les logiciels ERP, Baglin et al. Editions Economica
- Macros et langage VBA Apprendre à programmer sous Excel (4ème édition), Frédéric LE GUEN, Editions ENI
- Analysez efficacement vos données à l'aide des tableaux croisés dynamiques (3e édition) Pierre RIGOLLET, Editions ENI

UNITÉ 822 : Modélisation statistique et analyse des données*

Enseignant	M. Louinord VOLTAIRE
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 82 : Outils

Fichier source : fiches/822.tex

Mots clés

Tests d'hypothèses, Modélisation économétrique, SPSS

Objectifs

Familiariser les étudiants avec les techniques et outils de la statistique.

Plan du cours

Chapitre 1. Construction d'une recherche empirique et bref rappel des tests d'hypothèses

Chapitre 2. Régression linéaire

Chapitre 3. Séries temporelles

Chapitre 4. Introduction à la modélisation des variables-réponses qualitatives (Modèle logit binaire)

Chapitre 5. Introduction à la modélisation des données de comptage

A propos des TDs

Les TD seront réalisés en salle informatique en utilisant le logiciel SPSS.

Modalité de contrôle de connaissances

Contrôle continu en salle informatique et examen écrit sans document

Bibliographie

- Cameron A. C. et Trivedi P. K. (2010) *Econometrics using stata*. Stata Press, 582 pages
- Caumont D. et Ivanaj S. (2017) *Analyse des données*. Dunod, 275 pages
- Hahn C. et Macé S. (2012) *Méthodes statistiques appliquées au management*. Pearson, 335 pages

UNITÉ 823 : Gestion des projets et projets tuteurés*

Enseignant	M. Olivier BURY
Volume horaire	0h CM, 15h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 83 : Méthodologie & applications terrain

Fichier source : fiches/823.tex

Mots clés

Projets, ordonnancement, changement

Objectifs

- Introduction aux techniques de résolutions de problèmes, d'ordonnancement, d'analyse de projets et de suivi de projets.
- Mise en situation professionnelle par le biais de projets mis en œuvre de A à Z par chaque groupe de travail.
- Renforcer le réseau et l'intégration professionnelle à travers la proposition de projets qui répondent aux besoins des entreprises et / ou des institutions.
- Favoriser le travail en équipe, la prise d'initiative, la capacité d'analyse, l'esprit critique, la capacité d'écoute.
- Améliorer sa présentation orale devant un groupe : valoriser ses compétences, présenter un dossier, rechercher l'information, organiser et présenter le résultat d'un travail à l'oral et à l'écrit.

Plan du cours

1. Introduction à la Gestion de Projets
2. Méthodologie de projet
 - Outils
 - Collecte de données
 - Conduite de réunions
 - Résistance aux changements
3. Animation du projet

Modalité de contrôle de connaissances

La note globale de chaque étudiant sera la moyenne de la :

- note du groupe relative à la conduite du projet, la remise d'un rapport de synthèse et une présentation,
- note individuelle qui reflète le rôle de l'étudiant dans le projet (conduite du projet, et présentation)

Bibliographie

- Robert D. Austin et al., L'Essentiel pour manager un projet, Editions les Echos, Collection Harvard Business Essentials, 2011.
- Vincent Drecq, Pratiques de management de projet, 40 outils et techniques pour prendre la bonne décision, Dunod, 2014

UNITÉ 831 : Méthodologie et introduction à la recherche*

Enseignant	M. Jean-Bernard BOYABE
Volume horaire	15h CM, 0h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 83 : Méthodologie & applications terrain

Fichier source : fiches/831.tex

Mots clés

Projets, ordonnancement, changement

Objectifs

- Introduction aux techniques de résolutions de problèmes, d'ordonnancement, d'analyse de projets et de suivi de projets.
- Mise en situation professionnelle par le biais de projets mis en œuvre de A à Z par chaque groupe de travail.
- Renforcer le réseau et l'intégration professionnelle à travers la proposition de projets qui répondent aux besoins des entreprises et / ou des institutions.
- Favoriser le travail en équipe, la prise d'initiative, la capacité d'analyse, l'esprit critique, la capacité d'écoute.
- Améliorer sa présentation orale devant un groupe : valoriser ses compétences, présenter un dossier, rechercher l'information, organiser et présenter le résultat d'un travail à l'oral et à l'écrit.

Plan du cours

1. Introduction à la Gestion de Projets
2. Méthodologie de projet
 - Outils
 - Collecte de données
 - Conduite de réunions
 - Résistance aux changements
3. Animation du projet

Modalité de contrôle de connaissances

La note globale de chaque étudiant sera la moyenne de la :

- note du groupe relative à la conduite du projet, la remise d'un rapport de synthèse et une présentation,
- note individuelle qui reflète le rôle de l'étudiant dans le projet (conduite du projet, et présentation)

Bibliographie

- Robert D. Austin et al., L'Essentiel pour manager un projet, Editions les Echos, Collection Harvard Business Essentials, 2011.
- Vincent Drecq, Pratiques de management de projet, 40 outils et techniques pour prendre la bonne décision, Dunod, 2014

UNITÉ 832 : Visite portuaire & approche terrain

Enseignant	M. Dominique LAMMIN
Volume horaire	h CM, 20h TD
Coefficient	2 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 83 : Méthodologie & applications terrain

Fichier source : fiches/832.tex

Mots clés

Visites portuaires

Objectifs

Donner aux étudiants la possibilité de découvrir les métiers et les activités portuaires, dans une approche terrain.

Plan du cours

Visites des principaux ports européens, avec rencontre de quelques uns de leurs acteurs.

Quelques exemples de Ports à visiter (liste non contractuelle)

- Port de Dunkerque
- Port d'Anverses
- Port de Rotterdam
- Port d'Amsterdam

Modalité de contrôle de connaissances

A préciser lors de chaque visite

Bibliographie

UNITÉ 833 : Stage et Mémoire

Enseignant**Volume horaire** 0h CM, 0h TD**Coefficient** 9 ECTS**Unité d'Enseignement** UE 83 : Méthodologie & applications terrain

Fichier source : fiches/833.tex

Mots clés

Rédaction, Mémoire, Soutenance

Prérequis

- Cours de Méthodologie
- Cours de la BULCO
- les cours en Master 1

Objectifs

L'objectif est de rédiger de soutenir un travail scientifique. Idéalement, la problématique a un lien avec les missions en entreprise de stage/l'alternance. La durée du stage est de minimum trois à maximum cinq mois.

Ce travail est à réaliser en concertation avec votre enseignant tuteur. C'est lui qui valide votre problématique. Il est fortement conseiller de valider vos missions en entreprise avec votre tuteur en entreprise et avec votre tuteur académique.

Plan du Mémoire

Les chapitres obligatoires du Mémoire sont les suivantes. Veuillez noter que les chapitre 3 à 6 représentent 80 % de votre Mémoire.

Page de garde**Remerciements****Sommaire****Introduction générale**

- en français
- en anglais

Chapitre 1. Contexte**Chapitre 2.** Problématique

- scientifique (idéalement en rapport avec le stage / l'alternance)

Chapitre 3. Revue littérature

- ca. 20 Références académiques
- idéalement issues des Bases de données de la BULCO, comme :
 - CAIRN, WILEY, ScholarVox, Emerald, JStor et ScienceDirect
- un travail de bibliométrie sur le sujet sera un plus

Chapitre 4. Méthodologie

- un travail de Modélisation sera un plus

Chapitre 5. Analyse des résultats**Chapitre 6.** Apports de la recherche

- Apports théoriques et méthodologiques

- Apports managériaux
- Limites et perspectives de la recherche

Conclusion générale

- en français
- en anglais

Bibliographie**Liste des Tableaux****Liste des Figures****Table des Matières****Liste des Annexes****Liste des Fiches de lecture**

- minimum 10 fiches de lectures
- issues des références utilisées dans le Mémoire

Annexes**Résumé**

- en français
- en anglais

Modalité de contrôle de connaissances

Comme indiqué dans les modalités de contrôle des connaissances, le département Économie Gestion a décidé que la note du mémoire serait éliminatoire, ce qui signifie qu'il faut avoir 10/20 au minimum sur l'année et 10/20 au minimum pour le mémoire pour valider son année.

- 60 % Mémoire (l'écrit)
- 40 % Soutenance (l'oral)

Bibliographie

- MOSCAROLA, Jean (2018), Faire parler les données : Méthodologies quantitatives et qualitatives, Collection Business Science Institute (BSI), éditions EMS Management & Société.
- THIETART, Raymond-Alain (1999), Méthodes de Recherche en Management, Dunod.
- BEAUD, Michel (1987), L'art de la thèse : Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire, Editions La Découverte, Paris.

UNITÉ 841 : Langue : Anglais

Enseignant	Mme Laura HOCQUEZ, M. Grégory MARTEEL et M. Thomas CLIPET
Volume horaire	0h CM, 25h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 84 : Langues

Fichier source : fiches/841.tex

Objectifs

Amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification à la fin du semestre 3 de Master 2.

Plan du cours

Compétences délivrées Travail des 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : compréhension orale, compréhension écrite, production orale en interaction, production orale en continu, production écrite. Niveau visé fin de Master : B2. Passage de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.

Organisation pédagogique Travail des 5 compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : compréhension orale, compréhension écrite, production orale en interaction, production orale en continu, production écrite. Niveau visé fin de Master : B2. Passage de la Certification CLES niveaux B1 ou B2 en M2 semestre 9.

Modalité de contrôle de connaissances

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal. Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5e de la note semestrielle et correspondent à : une note de compréhension orale (CO), une note de compréhension écrite (CE), une note de production écrite (PE), une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO) , une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé sur le site internet du Centre de Ressources en Langues. Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL Les examens de contrôle continu et de rattrapage seront donc conçus en conséquence.

Session 1 S7 et S8 : 5 notes en contrôle continu. Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, une ABI sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées, et il devra se présenter en session 2. Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi une pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant qui devra alors se présenter en session 2.

Session 2 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) et/ou PO (l'étudiant garde sa note de CRL) Intégration du CLES en M2 semestre 3 (ou autre certification en langues) Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3-S6 ou au M2-S9 sera prise en compte par la Commission LANSAD. Le CLES 2 sera réservé aux seuls L3 et M2 ayant un niveau B2 ou supérieur lors d'un test de positionnement. Le CLES 1 sera réservé aux seuls L3 et M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B2 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20 ; Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20 ; Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S9.

	Obtention d'une Certification B1	Obtention d'une Certification B2	Obtention d'une Certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétences validées	1/20	5/20	7/20
0 compétences validées	2/20	6/20	0/20

Bibliographie

Documents authentiques issus de la presse et des médias du monde anglophone, des associations professionnelles, des revues spécialisées, des articles de recherche.

La certification CLES

Qu'est-ce que le CLES ?

Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) s'appuie sur un conseil scientifique constitué de 10 experts nationaux et internationaux dans le domaine des certifications. Il s'engage dans une démarche qualité qui garantit une adéquation scientifique et pédagogique entre le niveau validé et la performance réelle du candidat en langue étrangère. Il donne une image complète du niveau du candidat en évaluant toutes les activités langagières : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale et expression orale en continu et/ou en interaction.

Une Certification d'État

Créée en 2000, la Certification CLES dépend du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Une Certification Européenne, une reconnaissance internationale

Le CLES est membre de NULTE, un réseau de certificateurs de plus de 250 universités européennes. Les signataires reconnaissent mutuellement leurs certifications respectives. En étant titulaire d'une certification CLES, vous pouvez faire valoir votre diplôme dans tous les pays membres de l'Union Européenne. La certification est également valable au-delà des frontières de l'UE, car elle est adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), dont les critères sont reconnus partout dans le monde.

Une certification qui prend en compte la réalité du monde professionnel

Le CLES a tissé des liens étroits avec la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs), particulièrement sensible à une certification qui intègre l'expression et l'interaction orales, et se tourne de plus en plus vers le monde des entreprises (MEDEF). Les compétences à mettre en œuvre durant un examen sont : savoir extraire, exposer, synthétiser et hiérarchiser des informations, interagir, argumenter, négocier et aboutir à un compromis, compétences empruntées au monde professionnel.

Comment se déroulent les épreuves ?

Les épreuves du CLES sont réalisées sous la forme d'un scénario avec une mise en situation réaliste : les tâches à accomplir sont ancrées dans des thématiques de société. Elles permettent d'évaluer des compétences transférables dans le monde professionnel.

Le candidat dispose d'un dossier documentaire composé de textes et de documents audiovisuels authentiques et d'un dossier de travail. Il doit dégager les informations pertinentes dans les documents écrits et audiovisuels, en s'appuyant sur les questionnaires de compréhension afin d'accomplir des tâches réalistes : rédaction d'un texte, production d'un message vocal (niveau B1), interagir à l'oral (niveau B2).

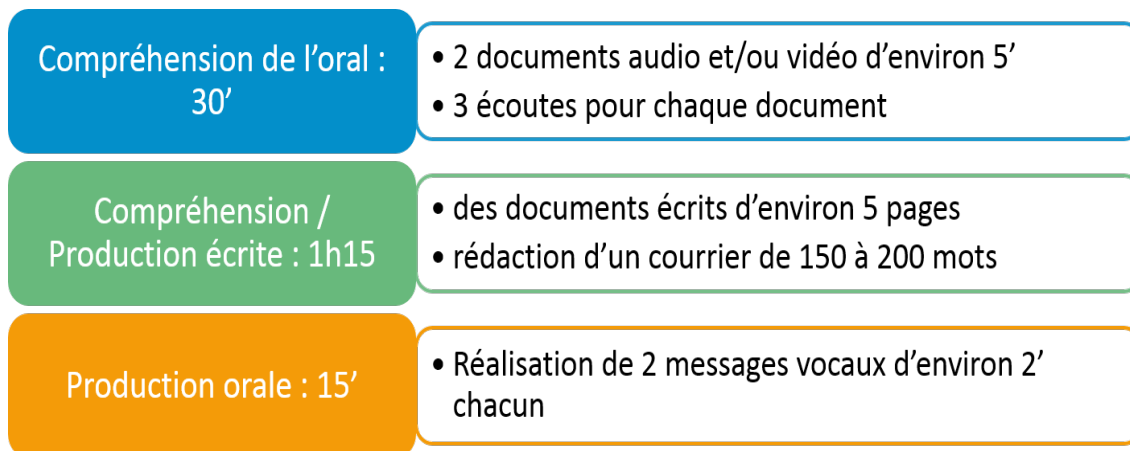
Scénario type B1

Durée totale : 2h - Simulation d'une situation réaliste à l'étranger.

Compréhension de l'oral : 30'	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ou 3 documents audio et/ou vidéo d'environ 5' • 3 écoutes pour chaque document
Compréhension / Production écrite : 2h15	<ul style="list-style-type: none"> • 5 pages de texte • rédaction d'une synthèse de 250 à 300 mots à partir des éléments des documents (texte, audio et/ou vidéo)
Interaction orale : 10'	<ul style="list-style-type: none"> • En binôme, tenir un rôle attribué dans une situation de négociation pour aboutir à une prise de décision acceptable par tous

Scénario type B2

Durée totale : 3h - Simulation d'une situation réaliste autour d'une thématique générale et de documents pour **dégager une problématique** qui conduira à une **négociation**.



Où et quand passer le CLES ?

À l'ULCO, des sessions CLES B1 & B2 en anglais sont organisées sur les sites de Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer. Des sessions CLES B1 & B2 en allemand et espagnol sont organisées à Boulogne-sur-Mer et Dunkerque. Les étudiants lauréats du CLES B2 sont autorisés à se présenter au CLES C1 organisé à l'Université de Lille.

Les dates de sessions CLES sont votées par le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'ULCO. Le calendrier des sessions n'est donc pas modifiable. Les étudiants concernés par la certification doivent prendre leurs dispositions pour être présents le jour de l'épreuve.

Qui passe le CLES ? Dans quelle langue et à quel niveau ?

Les étudiants de L3S6 et M2S3 passent obligatoirement un CLES de leur LV1, dont le niveau (B1 ou B2) est défini en fonction de leur résultat au test de positionnement ou, à titre exceptionnel, sur proposition de leur enseignant, sous réserve de l'obtention d'un avis favorable de la part du président du jury CLES.

Comment s'inscrire ?

Il appartient à chaque étudiant concerné de procéder lui-même à son inscription selon le calendrier qui lui sera communiqué par son secrétariat pédagogique. L'inscription se fait en ligne sur le site web du CRL : crl.univ-littoral.fr

Comment obtenir des renseignements complémentaires ?

- *Informations pédagogiques* : auprès de votre enseignant
- *Informations administratives* : lansad@univ-littoral.fr
- *Informations et calendrier (site du CRL, rubrique CLES)* : <https://crl.univ-littoral.fr>

Pstage - Conventions de stage informatisées – Mode d'emploi

Vous venez de trouver un stage en entreprise et vous devez établir une **convention** entre **l'établissement de formation**, **l'organisme** qui vous accueille et **vous-même**. Cette convention vous permet de bénéficier **d'une protection sociale en cas d'accident du travail** comme un salarié de l'entreprise, tout en gardant votre statut d'étudiant(e).

L'Université utilise une application appelée « **Pstage** » afin de gérer de façon informatisée les conventions de stage. Pour vous aider à saisir cette convention en ligne, le mode d'emploi complet de l'application Pstage se trouve dans la page suivante :

<https://stages.univ-littoral.fr>

IMPORTANT!

Tout stage ne peut être effectué sans convention de stage établie avant la date de début du stage.

Réglementation des examens en Master – adoption par la CFVU du 01/06/2021

Préalable

- **LOI n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2ème cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD**
- Les parcours de formation sont structurés en unités d'enseignement et en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences.

Le Master sanctionne un niveau validé par l'obtention de 300 crédits européens (180 crédits pour la licence et 120 crédits pour le Master).

1. Accès au diplôme de Master

- L'accès en 1^{ère} année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.
- Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.
- L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).
- L'inscription administrative est annuelle; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)

a. cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par l'article L. 613-1 du code de l'éducation et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
 - Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.
 - **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens** Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université. Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.
 - La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
 - Modifications possibles si prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
 - Publicité La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :
 - Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
 - Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
 - Le règlement des études est distribué aux étudiants
- Attention :** n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b. Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.
- Contrôle continu et examen terminal. Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.
- Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.
- Capitalisation :
 - Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
 - De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée
 - Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.
- Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme : La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master). Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE) . Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2^{ème} chance			
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant. . .) en plus du programme normal. Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Le bonus s'applique dans l'UE « Applications en gestion (72) », pour le semestre 7, et l'UE « Fondamentaux II (81) », pour le semestre 8. Sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Important

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

Jurys et Résultats

Jurys Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. » Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant. S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre). S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement. Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019. Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens. Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019). Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues. Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

Absence et certificat médical La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens

Retard. Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé. En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement

de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...). Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif. Application du principe : Evaluation initiale (session 1) :

Un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

Un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :

Absence justifiée le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

Défaillant l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des années qui le composent (M1 et M2). La 1ère année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe plus haut). La 2ème année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe plus haut).

Précision délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Article 16 "Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère" Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère. Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : - moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise, - moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master. Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20 Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20 Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master. Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins

spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions. Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant. Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Epreuves de substitution proposée par la formation. Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi- octobre et mi-novembre.

Handicap Respect des textes réglementaires visés plus haut. Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques. La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Etudiant Salarié Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne. Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements. Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal. Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés » Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...). Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire. L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée. L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

Les étudiants « empêchés » Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Informations générales relatives aux divers dispositifs

Sites Internet liés :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation>

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans.

Durée (Fixée par convention entre CFA, employeur et apprenti) :

- Durée minimale correspondant à 25% de la durée totale du contrat.
- Egale ou inférieure à celle du cycle de formation.
- Supérieure au cycle de formation pour tenir compte du niveau initial de compétences ou de celles acquises par l'apprenti lors de certaines activités (service civique par exemple).
- Durée maximale du contrat peut être portée à 4 ans lorsque l'apprenti est un travailleur handicapé.

Durée (Fin de formation) :

- En cas de succès = délivrance d'un diplôme ou d'un titre reconnu comme étant à finalité professionnelle.
- En cas d'échec à l'examen = prolongation du contrat d'un an maximum.

Durée (Temps de travail) :

- Apprenti majeur
- La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine comme les autres salariés.

Rémunération minimum :

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic.

— 1ère année :

- 16 à 17 ans : 27% du Smic, soit 415,64 EUR
- 18 à 20 ans : 43% du Smic, soit 661,95 EUR
- 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 815,89 EUR et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- 26 ans et plus : 100% du Smic ; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 EUR) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

— 2ème année :

- 16 à 17 ans : 39% du Smic, soit 600,37 EUR
- 18 à 20 ans : 43% du Smic, soit 785,10 EUR
- 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 939,04 EUR et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- 26 ans et plus : 100% du Smic ; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 EUR) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

— 3ème année :

- 16 à 17 ans : 55% du Smic, soit 846,68 EUR
- 18 à 20 ans : 67% du Smic, soit 1031,41 EUR
- 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1200,74 EUR et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

- 26 ans et plus : 100% du Smic ; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- Données générales :
 - L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.
 - Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.
 - Des retenues pour avantages en nature (nourriture ou logement) prévus au contrat d'apprentissage peuvent être effectuées dans la limite de 75
 - L'apprenti a droit à la prise en charge de ses frais de transport pour se rendre de son domicile à son travail.
 - Les conditions de rémunération des heures supplémentaires sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée.
- Majoration de salaire :
 - Le pourcentage de rémunération réglementaire de l'apprenti est majorée de 15 points si les 3 conditions suivantes sont toutes remplies :
 - Le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an
 - L'apprenti prépare un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - La qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
 - Les majorations liées au passage d'une tranche d'âge à une autre, prennent effet à compter du 1er jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti.
- Succession de contrats :
 - La rémunération de l'apprenti peut changer s'il a obtenu le diplôme ou le titre qu'il a préparé précédemment et qu'il signe un nouveau contrat.
- Cotisations :
 - Sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :
 - Aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79% du Smic (soit 1217 EUR). La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations.
 - Son salaire est exonéré de CSG et de CRDS.
 - Son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

Congés :

- Congés payés :
 - Droit aux congés payés légaux soit 5 semaines de congés payés par an. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés.
 - S'il a moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, l'apprenti peut demander des congés supplémentaires sans solde, dans la limite de 30 jours ouvrables par an. La condition d'âge s'apprécie au 30 avril de l'année précédant la demande.
- Congés pour maternité et paternité :
 - Une apprentie peut bénéficier d'un congé maternité selon les règles en vigueur.
 - Un apprenti peut aussi bénéficier d'un congé paternité.
- Congés pour la préparation à l'examen :
 - Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.
- Journée d'appel de préparation à la défense :
 - L'apprenti bénéficie d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'1 jour pour participer à la journée d'appel de préparation à la défense.

- Cette absence n'entraîne pas de perte de salaire.

Fin, suspension ou prolongation de contrat :

- Dans les 45 jours :
 - Rupture : Le contrat peut être rompu par écrit par l'employeur ou par l'apprenti. Cette rupture doit intervenir avant la fin des 45 premiers jours de formation pratique dans l'entreprise, même s'ils ne sont pas consécutifs.
- Après 45 jours
 - Le contrat peut être rompu dans l'un des cas suivants :
 - D'un commun accord entre l'employeur et l'apprenti
 - Par l'apprenti qui doit saisir le médiateur. Il informe ensuite son employeur après un délai minimal de 5 jours calendaires. La rupture du contrat a lieu après un délai minimal de 7 jours calendaires après information de l'employeur.
 - Par l'apprenti qui obtient son diplôme avant le terme fixé initialement à condition d'en informer par écrit son employeur 1 mois à l'avance
 - Par l'employeur pour faute grave, inaptitude, force majeure et exclusion définitive de l'apprenti du CFA, en respectant la procédure de licenciement pour motif personnel
 - Suite à la rupture de son contrat, l'apprenti qui n'a pas trouvé un nouvel employeur peut poursuivre sa formation théorique pendant 6 mois en CFA. Dans ce cas, il bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il conserve ses droits sociaux et est rémunéré par la région ou l'État.
- Suspension
 - La Direccte peut, après enquête de l'inspecteur du travail, suspendre le contrat d'apprentissage dans les situations suivantes :
 - Mise en danger de l'apprenti
 - Non conformité des installations
 - Discrimination
 - Harcèlement moral
 - Harcèlement sexuel
 - Au cours de cette suspension, la rémunération de l'apprenti est maintenue par l'employeur. L'apprenti continue de suivre la formation générale en CFA.
 - Lorsque la Direccte refuse que l'apprenti retourne dans son entreprise, le contrat d'apprentissage est rompu. Le CFA peut, en cas de besoin, l'aider à trouver un nouvel employeur
- Prolongation
 - En cas d'accord entre l'apprenti, l'employeur et le CFA, le contrat peut être prolongé d'1 an au maximum pour permettre un doublement en cas d'échec à l'obtention du diplôme ou une réorientation.
 - Embauche par l'employeur après la fin du contrat d'apprentissage
 - Si l'apprenti poursuit son activité dans l'entreprise à l'issue de son contrat d'apprentissage en signant un contrat de travail (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire) :
 - Aucune période d'essai ne peut être imposée (sauf clause conventionnelle contraire).
 - La durée de l'apprentissage est prise en compte pour le calcul de la rémunération.
 - La durée de l'apprentissage est prise en compte pour les droits liés à l'ancienneté du salarié.
 - Au cours de cette suspension, la rémunération de l'apprenti est maintenue par l'employeur. L'apprenti continue de suivre la formation générale en CFA.
 - Lorsque la Direccte refuse que l'apprenti retourne dans son entreprise, le contrat d'apprentissage est rompu. Le CFA peut, en cas de besoin, l'aider à trouver un nouvel employeur
- Documents remis à l'apprenti en fin de contrat
 - L'employeur doit remettre au salarié les documents suivants :
 - Certificat de travail
 - Attestation Pôle emploi
 - Solde de tout compte

- En cas de dispositifs de participation, d'intéressement et des plans d'épargne salariale au sein de l'entreprise, état récapitulatif de l'ensemble des sommes et valeurs mobilières épargnées.
- Textes de référence
 - Code du travail : articles L6221-1 à L6221-2 : Définition et régime du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : articles L6222-1 à L6222-3 : Conditions d'âge de l'apprenti
 - Code du travail : articles L6222-4 à L6222-6 : Conclusion du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : articles L6222-7 à L6222-14 : Durée du contrat (L6222-7)
 - Code du travail : articles L6222-15 à L6222-17 : Succession de contrats d'apprentissage
 - Code du travail : articles L6222-18 à L6222-22 : Rupture du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : article L6222-22-1 : Contrat d'apprentissage préparant au bac professionnel
 - Code du travail : articles L6222-24 à L6222-26 : Durée de travail en apprentissage (conditions, exceptions)
 - Code du travail : articles L6222-27 à L6222-29 : Salaire minimum
 - Code du travail : articles L6222-34 à L6222-36 : Présentation et préparation aux examens
 - Code du travail : articles L6222-42 à L6222-44 : Mobilité internationale et européenne des apprentis
 - Code du travail : articles R6222-21 à R6222-23 : Rupture du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : article R3162-1 : Secteurs dérogatoires à la durée du travail des jeunes travailleurs
 - Code du travail : articles D6222-26 à D6222-33 : Salaire minimum : taux de référence par rapport au Smic
 - Code du travail : articles R6222-66 à R6222-69 : Mobilité dans ou hors de l'Union européenne
 - Code du travail : articles L6243-2 à L6243-3 : Cotisations et exonérations
 - Code du travail : article D6243-5 : Exonération de charges sociales
 - Code du travail : articles L6225-4 à L6225-7 : Suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage et interdiction de recrutement
 - Code du travail : article L6226-1 : Entreprises de travail temporaire
 - Code du travail : articles D6222-1 à D6222-2-1 : Dérogations à la limite d'âge de l'apprenti
 - Code du travail : articles R6222-2 à R6222-4 : Conclusion du contrat d'apprentissage (nombre d'exemplaires, fixation du salaire, etc.)
 - Code du travail : articles R6222-6 à R6222-10 : Convention relative à la durée du contrat
 - Code du travail : articles R4624-10 à R4624-15 : Examen d'embauche par la médecine du travail
 - Code du travail : articles L6223-5 à L6223-8-1 : Maître d'apprentissage
 - Code du travail : articles R6223-22 à R6223-23 : Maître d'apprentissage
 - Code du travail : article D4153-15 : Travaux interdits et réglementés pour les jeunes de 15 ans au moins et de moins de 18 ans
 - Code du travail : articles R4624-17 à R4624-21 : Surveillance médicale renforcée pour les mineurs
 - Code du travail : article R6225-9 : Suspension sur proposition de l'inspecteur du travail
 - Code du travail : article R6226-5 à R6226-6 : Maître d'apprentissage dans les entreprises de travail temporaire
 - Code du travail : article L6211-2 : Formation à distance
 - Code du travail : article L6231-1 : Suivi de la formation à distance
 - Code du travail : articles R6232-1 à R6232-3 : Organisation de l'apprentissage
 - Code du travail : articles D6224-1 à D6224-8 : Dépôt du contrat dans le secteur privé
 - Code du travail articles D6275-1 à D6275-5 : Dépôt du contrat dans le secteur public non industriel et commercial
 - Code du travail : article L3164-9 : Congés annuels salarié âgé de moins de 21 ans
 - Code du travail : articles L6243-1 à L6243-1-2 : Prime à l'apprentissage
 - Code du travail : articles R6243-1 à R6243-6 : Indemnité compensatrice forfaitaire
 - Décret n°2017-267 du 28 février 2017 instituant une aide financière en faveur des jeunes apprentis
 - Arrêté du 30 décembre 2011 relatif à la carte d'étudiant des métiers
 - Circulaire du 21 octobre 2019 relative à l'expérimentation de la réalisation de la visite d'information et de prévention des apprentis par un médecin exerçant en secteur ambulatoire (PDF - 265.8 KB)
 - Arrêté du 22 janvier 2020 relatif au modèle de convention de mise en œuvre d'une mobilité n'excédant pas 4 semaines
 - Arrêté du 22 janvier 2020 relatif au modèle de convention de mise en œuvre d'une mobilité

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes. Tous les employeurs de droit privé assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, les établissements publics industriels et commerciaux (par exemple, la RATP, la SNCF, l'Office national des forêts) assujettis au financement de la formation professionnelle continue et les entreprises d'armement maritime peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Les jeunes concernés âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale, les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI) peuvent signer un contrat de professionnalisation.

Rémunération :

- Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.
- Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac :
 - moins de 21 ans : au moins 55% du SMIC
 - 21 ans à 25 ans révolus : au moins 70% du SMIC
 - 26 ans et plus : au moins le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable
- Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur :
 - moins de 21 ans : au moins 65% du SMIC
 - 21 ans à 25 ans révolus : au moins 80% du SMIC
 - 26 ans et plus : au moins le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable

Fin, suspension ou prolongation de contrat :

- Généralités :
 - Si le contrat à durée déterminée (ou la période d'action de professionnalisation s'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée), est rompu avant son terme, l'employeur doit en informer, dans les 30 jours qui suivent cette rupture :
 - la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ;
 - l'opérateur de compétences (OPCO) ;
 - l'URSSAF.
- Si le contrat de professionnalisation est effectué en CDD, alors les cas de rupture sont les suivants :
 - La rupture par un accord en commun entre le salarié et l'employeur ;
 - La rupture en raison d'une faute grave ;
 - La rupture en raison d'une embauche sous CDI ;
 - La rupture en cas de force majeure.
- Dans le cas d'un contrat de professionnalisation conclu en CDI, les modalités de rupture sont les mêmes que celles prévues pour la rupture d'un CDI de droit commun.

INFORMATIONS PRATIQUES

Logement

Les estudiantines (Rés. privées) Rue des Arbres 59140 Dunkerque Téléphone : 03 28 23 70 76

Service logement en ville Antenne du CROUS

Restaurant universitaire

Place des Nations, 59140 Dunkerque

Téléphone : 03 28 66 28 26

Bibliothèque universitaire

55, Avenue de l'Université

59140 Dunkerque

Ouverture : de 8h00 à 19h00 (lundi au vendredi) et 9h00 à 12h45 (samedi)

Téléphone : 03 28 23 74 74

Le sport

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Activités proposées :

Aïkido Football Tennis

Badminton Handball Futsal

Escalade Musculation Volley-ball

Self defense Natation Course d'orientation

Basket Combat multistyle, *etc.*

Renseignements : Téléphone : 03 28 23 76 67, sur le site <https://suaps.univ-littoral.fr>

ou par mail : suaps.dunkerque@univ-littoral.fr.

Santé

Infirmierie

Permanence 1^{er} étage Maison de l'étudiant.

Consultations psychologiques ; visites médicales (relais handicap, formation secourisme)

Téléphone : 03 28 23 71 61

Assistante sociale

1^{er} étage Maison de l'étudiant

Téléphone : 03 28 23 70 67

Biographies courtes des intervenants

Monsieur BAMMEZ, Thierry

thierry.bammez@univ-littoral.fr

- Chef de Secteur Logistique – Transport – Développement Durable – RSE chez Auchan Retail France
- Expert National en Logistique chez Auchan
- Membre du Comité de Direction
- Animateur de la file Logistique Régionale
- Co-Dirigeant
- Membre du Comité de Pilotage de la Flotte Transport
- Patron d'un Secteur de quarante personnes
- Diplômé d'un Master en Logistique et Transport

Lors de son arrivée chez Auchan en 1987, il a eu l'opportunité de partir d'une feuille blanche et créer l'activité Logistique qui était balbutiante. Depuis, il a travaillé sur de nombreux projets de développement et de modernisation. Monsieur Bammez a lancé les activités de deux Drives et redimensionner l'un d'eux suite à la progression du Chiffre d'Affaire. Actuellement, il déploie un projet écrit en 2015 de mise en place d'une Logistique proche de l'entrepôt au sein des hypermarchés

Monsieur BOYABE, Jean-Bernard

boyabe@univ-littoral.fr

Monsieur BRUNET, Vincent

VBrunet@PortDeDunkerque.fr

Né en 1973, je suis actif dans le monde professionnel depuis 1997 où j'ai démarré en tant que responsable opérationnel d'une ligne maritime de courte distance. En tant qu'affréteur, nous avons la pleine maîtrise de la ligne. J'occupais donc des fonctions aussi variées que consignataire, aide au chef mate (n°2 du navire que nous exploitons), manager des agents dans chaque port de touchée, garant de la bonne tenue de la ligne face à nos clients (armateurs essentiellement).

En 2003, ai pris en charge la commercialisation de l'unité fluviale Nord Container Service qui opérait des liaisons depuis le port de Dunkerque sur les ports intérieurs du Nord France.

En 2006, ai intégré la cellule commerciale du Port Autonome de Dunkerque. Outre des fonctions commerciales (responsable du développement short sea ; gestion de la clientèle du nord de la France), je suis l'interlocuteur des administrations de contrôle et œuvre à ce sujet pour une fluidification des flux de marchandises par le port de Dunkerque.

Monsieur BURY, Olivier

olivier.bury@grandcalais.fr

Monsieur CATEZ, Bruno

bruno.catez@univ-littoral.fr

Bruno CATEZ, Professeur Certifié en Economie-Gestion à l'ULCO, est responsable de la licence professionnelle « métiers du commerce international ». Il intervient dans l'enseignement supérieur depuis plus de 25 ans, plus particulièrement en licence et master dans le domaine du management des opérations import-export (transport international, douane, paiements internationaux. . .). Il est co-auteur de deux ouvrages de BTS dont l'un est consacré aux techniques du commerce international.

Monsieur CHEHIH, Adeldkaderabdelkader.chehih@univ-littoral.fr

PRCE (Professeur Certifié dans l'enseignement Supérieur) en Sciences de Gestion, Adeldkader CHEHIH possède plus de 20 ans d'expérience dans l'enseignement supérieur. Il dispense son enseignement principalement dans le domaine de la logistique pour tous les niveaux (de la licence 1 au Master 2). L'ensemble de ces cours utilisent des supports numériques, dynamiques et didactiques.

Publications récentes :

accepté D. I. Silva de Pontes, M. Marinho de Andrade Oliveira, H. Pinheiro, F. Wagenhausen, A. Chehih (2019)
« Etude sur le commerce de proximité au Brésil : le cas des supermarchés Pinheiro », ouvrage collectif, Le Havre

Monsieur CLIPET, Thomasthomaslouisclipet@gmail.com**Monsieur DIOP, Ousmane**ousmane.diop@univ-littoral.fr

Je suis mathématicien de formation et docteur en Automatique de l'université Paris-Saclay depuis décembre 2020. Mes travaux de recherche s'articulent principalement autour de la modélisation mathématique et ses applications surtout en biologie.

Depuis avril 2021, je suis au sein du département d'Eco-gestion de l'ULCO en tant que postdoctorant dans le cadre du projet ANR MURDASP sous la supervision du professeur Moez Kilani. Ce projet s'intéresse à une mobilité durable adaptée au contexte de la pandémie à Covid-19. Dans Murdasp, nous tentons d'expliquer la dynamique de propagation du virus Covid-19 dans le Nord-pas de Calais à partir du couplage entre un modèle de transport multimodale développé par mon équipe d'accueil et un modèle d'épidémie.

Pour l'année universitaire 2021-2022, j'interviens également en tant que chargé de travaux dirigés (TD) pour certaines licences et masters.

Monsieur DUJARDIN, Xavierxavier.dujardin-ext@skema.edu**Monsieur GHARBI, Jamel**jamel.gharbi@univ-littoral.fr**Madame HOCQUEZ, Laura**laura.hocquez@univ-littoral.fr**Monsieur KILANI, Moez**moez.kilani@univ-littoral.fr

Professeur des universités en économie à l'ULCO depuis 2017. Auparavant maître de conférences à l'université de Lille et a aussi travaillé comme enseignant-chercheur à l'université de Sousse, comme chercheur au centre d'enseignement et de recherche en mathématique et calcul scientifique CERMICS à l'École des Ponts (2008-2009) et comme chercheur au *Center of Economic Studies* à la *KU Leuven* (2012).

Ses travaux portent sur la mobilité urbaine avec le développement de modèles et d'outils de simulations qui permettent d'évaluer les politiques de transport. Les thématiques actuelles concernent le développement des modes doux, comme le vélo, et les nouvelles technologies (voiture autonome) et leur impacts sur l'aménagement de la ville et la pollution. Actuellement, il est coordinateur d'un projet ANR portant sur la mobilité dans un contexte de pandémie.

Publications récentes :

- Aboubacar, A., Hammadou, H., & Kilani, M. (2019). *Distribution des emplois et identification des sous-centres d'affaires dans l'agglomération lilloise*. **Revue d'Economie Regionale Urbaine**, (5), 913-936.
- Moez Kilani, André de Palma & Stef Proost, 2017. *Are users better-off with new transit lines ?*, **Transportation Research Part A : Policy and Practice**, Elsevier, vol. 39(7), pages 85-105.

Monsieur LAMMIN, Dominique
dominique.lammin@univ-littoral.fr

Madame LAUMIER, Brigitte
brigitte.laumier0180@orange.fr

Monsieur LEFEYER, Jean-Marie
jean-marie.le-feyer@univ-littoral.fr

Madame LO PRETE, Mariantonia
mariantonia.lo-prete@univ-littoral.fr

Elle est maître de conférences en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire TVES. Spécialité : géographie portuaire et maritime.

Monsieur MARTEEL, Grégory
gregory.marteel@univ-littoral.fr

Madame MENIAOUI, Jihene
jihene.meniaoui@univ-littoral.fr

Elle est Maître de conférences en sciences de gestion et enseigne la finance d'entreprise, le diagnostic économique et financier, l'évaluation d'entreprise et l'ingénierie financière. Ses activités de recherche sont consacrées à l'ingénierie financière, à la gouvernance d'entreprise et à la transmission d'entreprise.

Madame PETIT, Pauline
pauline.petit@univ-littoral.fr

Madame VANHAECKE, Séverine
severine.vanhaecke@univ-littoral.fr

Secrétaire du Master « Gestion de Production, Logistique, Achats », Parcours « Supply Chain et Modélisation » et du parcours « Management Portuaire et Maritime ».

Monsieur VOLTAIRE, Louinord
louinord.voltaire@univ-littoral.fr